**FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2021**

**Colloque et conférence**

* **Définition**

Les colloques et les conférences sont des actions d’information collectives portant sur un ou des thèmes identifiés (animation globale, petite enfance, gestion associative, développement social local…) animés par des intervenants externes (des spécialistes). Ils regroupent un nombre important de participants.

**La participation aux assemblées générales des associations, fédérations ou syndicats ne sont pas éligibles à ce financement.**

* **Structures éligibles**

Toutes les structures de la branche :

* Appliquant la Convention collective nationale (CCN) des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) (IDCC n°1261),
* A jour du versement de leurs contributions à Uniformation.
* **Publics concernés**
* Salarié-e-s et bénévoles (dirigeants ou non) de la branche
* **Modalités d’organisation**

Pour les salarié-e-s, ces actions sont à l’initiative de l’employeur et peuvent se dérouler pendant (maintien de la rémunération habituelle) ou en dehors du temps de travail du salarié.

**Attention : Lorsque les actions se déroulent, en tout ou partie, hors du temps de travail, les dispositions légales doivent être respectées.**

* **Financement**

Chaque demande est étudiée individuellement.

La prise en charge concerne les coûts d’inscription dans la limite de :

* **200€/ jour/stagiaire.**
* Pour les bénévoles : **limitation à 6 journées bénévole/an/ structure**.

*Exemple pour les bénévoles :*

Dans une association :

* 1 bénévole participe à 6 colloques,
* Ou 6 bénévoles assistent à 1 journée de colloque,
* Ou 3 bénévoles assistent à 2 journées de colloque,
* Autres possibilités.

Les frais annexes (transport, hébergement et repas …) ne sont pas pris en charge.

* **Procédure à respecter**

Attention, aucune demande préalable n’est nécessaire. Il est de votre responsabilité de vérifier si l’action que vous engagez correspond bien aux conditions de prise en charge. En cas de doute, veuillez contacter préalablement le secrétariat de la CPNEF avant le démarrage de l’action.

1. L’employeur adresse directement à la CPNEF-Co Elisfa une demande de remboursement accompagnée des pièces justificatives.

La demande de remboursement doit être renvoyée **dans les trois mois** qui suivent l’action et pour les colloques/conférences se terminant en novembre et décembre au plus tard le 31 janvier 2022.

1. La demande est examinée en Comité Technique Paritaire.
2. La CPNEF envoie sa réponse à l’employeur accompagnée, le cas échéant, du règlement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

* Le/la référent.e emploi, formation de votre région ([cliquez ici](http://cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html)  pour obtenir ses coordonnées),
* La permanence de la CPNEF :

 . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le

 mercredi)

 . Par courriel :  cpnef@cpnef.com

**colloque ET conférence**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2021**

**Identification de l’employeur :**

Nom de la structure/ raison sociale :

Numéro d’adhérent à Uniformation *(ICOM)* :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Nom du responsable à contacter :

Fonction du responsable à contacter :

Téléphone du responsable à contacter :

Mail du responsable à contacter :

**Identification de l’action :**

Intitulé exact du colloque/de la conférence :

Date de début : ……….….../…………….…/ 2021 Date de fin: …………...../………………../ 2021

Nombre de jours : ………………. Nombre d’heures : ………...

Nombre de personnes de la structure devant assister à la conférence/au colloque  : …………

**Identification des stagiaires :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom  | Prénom  | Statut*(salarié-e-ou bénévole)* | Poste occupé dans la structure et emploi repère  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

*Si d’autres stagiaires ont suivi le même colloque/conférence, remplir une nouvelle feuille ou joindre un tableau.*

**Identification de l’organisateur :**

Nom / raison sociale :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

**Lieu de la réalisation du colloque /de la conférence :**

Dénomination/Raison sociale  :

Adresse complète :

Je soussigné M/Mme (prénom et nom) :

En qualité de (fonction) :

Autorise la CPNEF à transmettre les informations relatives à cette demande de remboursement au Référent(e) en Région**\*** de mon territoire afin qu’il/elle puisse m’accompagner dans mes démarches relatives à ce dossier

**🞎 Oui 🞎 Non**

Date Signature + cachet de la structure

**\***Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF a mis en place un réseau de référents(es) en régions. Leur rôle est notamment d’accompagner les structures de la branche ALISFA dans la gestion des compétences et l'articulation des différents dispositifs de formation.

Le/la référent(e) en région est également chargée de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives et vous aider à trouver des financements.

Vous trouverez leurs [coordonnées](http://www.cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html) sur notre site internet www.cpnef.com

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande de remboursement :**

* Le programme détaillé de l’action indiquant : les thèmes abordés, les publics visés et les noms des principaux intervenants.
* Les feuilles d’émargement ou attestations de présence pour l’ensemble des dates et des stagiaires.
* La copie de la facture **acquittée** de l’organisateur de l’action. Cette facture doit être détaillée et permettre de distinguer, le cas échéant, entre les coûts d’inscription et les coûts annexes (par exemple les repas).
* Une facture ou mémoire de frais de votre structure à la CPNEF/ Co Elisfa, faisant apparaître le libellé suivant « Participation à une conférence ou un colloque de …. *(préciser les noms des stagiaires)* » d’un montant de : Coûts d’inscription payés (max 200€) x nb de jours x nb de stagiaires.

**LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SONT À RETOURNER :**

* **TROIS MOIS APRES LA FIN DE L’ACTION**
* **AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2022 POUR LES ACTIONS SE TERMINANT EN NOVEMBRE ET EN DÉCEMBRE 2021**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

* Le/la référent.e emploi, formation de votre région ([cliquez ici](http://cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html)  pour obtenir ses coordonnées),
* La permanence de la CPNEF :

 . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi)

 . Par courriel :  cpnef@cpnef.com